



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 75731

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des serristes horticulteurs qui ont pu bénéficier de compensations de charges d'exploitation face au surcoût des énergies de chauffage de serre. Or, au niveau comptable, cette aide exceptionnelle serait venue gonfler artificiellement le bénéfice des exploitations, provoquant ainsi un plus fort prélèvement fiscal et social pour l'année 2001. Il lui demande en conséquence s'il envisage de ne plus taxer cette aide à hauteur de 50 %. Il souhaiterait également connaître les raisons de cette taxation, qui met en danger de nombreuses entreprises horticolas, en particulier dans les Alpes-Maritimes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75731

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2157